

Le SCOT de

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

**SCoT** 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC



**RAPPORT D'ACTIVITÉS**  
**2020**

Vue depuis La Sûre en Chartreuse (Roche brune) sur la cluze de Voreppe  
Crédit : EP SCoT de la GReG





''

*2020 constitue pour l'Etablissement Public un moment de transitions.*

*Transitions car 3 communes sur 4 sont aujourd'hui couvertes par des documents d'urbanisme locaux compatibles avec le SCoT. Ainsi, le document approuvé en 2012 est aujourd'hui largement traduit dans les réalités locales.*

*Transitions car les orientations définies au comité syndical par nos prédécesseurs ont fait l'objet d'importants approfondissements, autour des transitions sociétales, économiques ou environnementales. Un important programme d'études de plus de 300 jours a été réalisé par l'Agence d'Urbanisme autour de l'économie territoriale ou les ressources, en particulier l'énergie et la biodiversité. Le partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse s'est poursuivi autour des études relatives à l'évolution de la ressource en eau à horizon du changement climatique ou de la séquence éviter, réduire compenser l'imperméabilisation des sols. Particularité des approches développées par notre établissement, un volet d'études relatives à la résilience de la société a été engagé : dans un monde en profonde transformations, il faut en effet plus que jamais être à l'écoute des évolutions profondes de notre société, qui viennent réinterroger nos manières de concevoir la ville.*

*Transitions enfin car un nouveau mandat s'est ouvert, avec un profond renouvellement au sein de nos instances. Les premières réunions des bureaux et du comité syndical ont permis de pointer à la fois les différences de représentation de notre avenir ou du rôle de l'EP SCoT au service de nos territoires. Elles ont pu également faire émerger la volonté commune d'aller plus loin en avant vers un SCoT davantage stratégique, qui conserve une approche réglementaire tenant compte davantage des spécificités et identités de nos territoires. Ces réunions ont permis de mettre en avant une méthode renouvelée de nos approches, davantage ouverte à nos voisins, notamment les massifs. Le cap pour l'année 2021 a en a découlé.*

*Faire le bilan de 2020 ne doit pas nous faire oublier la période singulière que nous avons traversé, avec la crise sanitaire inédite. Il a fallu s'adapter. Le report des élections locales et ses répercussions sur la désignation de nos instances ont conduit à des travaux en cercles techniques. Gageons cependant que cette année 2020 a permis d'accumuler un socle solide de connaissance qui nous serons profitables pour mettre à jour notre projet pour notre territoire.*

''

*Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités*

**Laurence THERY, présidente de l'Etablissement public du SCoT**

## Préambule

Ce rapport technique, présente les travaux réalisés durant l'année au regard des moyens qui ont été affectés par les EPCI membres de l'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble.

Pour rappel, l'établissement public du SCoT a pour mission principale l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT sur les fondements de l'article L. 143-40 et suivant du code de l'urbanisme.

## Sommaire

Missions et les moyens de l'EP SCoT.....	5
Un nouvel exécutif .....	9
Accompagnement des territoires dans la mise au point et le suivi des documents d'urbanisme locaux .....	14
Les avis en Commission Départementale d'Aménagement Commercial .....	20
Les chantiers thématiques de 2020 .....	22
Bilan financier 2020 .....	31



# **Missions et moyens de l'EP SCoT**



# Moyens et missions

## Les missions

Se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre le SCoT :

- suivre le document SCoT (élaboration, modification, révision) ;
- animer les commissions d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT ;
- aider à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux ;

S'approprier le SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire ;

Évaluer l'efficacité du SCoT par un suivi régulier des impacts du document sur les politiques d'aménagement.

## Les moyens

Ces missions sont assurées sous la direction d'Arnaud GERME par cinq chargés de mission, sur les 261 communes de la GReg.

Olivier ALEXANDRE (80%) : en charge des secteurs Grésivaudan et Métropole / de l'instruction dossiers en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Il assure également la coordination du chantier AMI aménagement commercial - Référent « Club Montagne » et « SCoT et commerce » de la FédéSCoT.

Amandine DECERIER (100%) : en charge des secteurs Sud Grésivaudan et Trièves et de la Coordination du chantier Développement économique - Référente protocoles et atlas de répartition du foncier économique - Outils web

Pablo COULANGE (100%) : en charge des secteurs de la CAPV, de Bièvre-Isère et Bièvre-Est, ainsi que de la coordination du chantier Polarités / Proximités - Référent résilience et risques.

Cécile BENECH (100%) : animation de la commission transition environnementale et eau. Elle assure également la coordination des chantiers « Eviter Réduire Compenser l'imperméabilisation des territoires » et « changement climatique et eau » - Référente PCAET et de l'AMI « planification territoriale, stratégie bas carbone et trajectoires 2°C ».

Marie ARDIET (100%) : chargée d'études de la commission Transition environnementale et eau - Référente changement climatique et ressource en eau et suivi technique ERC.

Mara CALABRO (100%) : secrétariat.

Ludivine DUSSERT (100%) succédant à Karine PONCET-MOISE (20%) : Chargée de la gestion administrative et financière.

L'ensemble de ces missions s'appuie également sur les apports de l'ingénierie de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise, dans le cadre d'une convention pluri-annuelle détaillant les besoins.

# Moyens et missions

## L'équipe technique de l'EP SCoT

DIRECTION



CHARGÉS DE  
MISSION



Olivier Alexandre  
Chargé de mission



Amandine Decerier  
Chargée de mission



Pablo Coulange  
Chargé de mission



Cécile Benech  
Chargée de mission



Marie Ardiét  
Chargée de mission

GESTION  
ADMINISTRATIVE  
ET FINANCIÈRE



Karine Poncet-Moise  
Chargée de gestion  
financière  
*Jusqu'au mois de mai*



Ludivine Dussert  
Chargée de gestion  
financière  
*À partir du mois de juin*

## Moyens et missions

### Le déménagement de l'EP SCoT

Au cours de l'année 2020, l'Etablissement Public du SCoT a quitté les locaux "historiques" de la rue Lesdiguières pour le 44, avenue Marcelin Berthelot.

Il a rejoint en cela l'Etablissement Public Foncier du Dauphiné, la SAFER au sein de l'immeuble de Grenoble Habitat. Une grande salle de réunion est partagée par les différents occupants, permettant de tenir les Bureaux de l'Etablissement.

L'équipe dispose aujourd'hui de locaux mieux adaptés à son fonctionnement et à ses missions.



### La mise en place d'outils informatiques plus collaboratifs

Le déménagement a été l'occasion de mettre en place une nouvelle organisation informatique afin d'améliorer le fonctionnement de l'établissement et renforcer les collaborations internes.

Un chantier associant l'ensemble des collaborateurs a conduit à l'acquisition de nouveaux matériels, de nouveaux logiciels permettant notamment de nouvelles approches collaboratives (ex: microsoft teams) et d'un classement partagé des documents à travers Sharepoint.





**Un nouvel exécutif**



## "Sortir du cadre" : une publication pour passer le relais entre élus du SCoT

Le bilan du SCoT réalisé en 2018 s'est prolongé jusqu'à la fin de mandat, en début d'année 2020.

Les débats ont été particulièrement riches. Il est donc apparu opportun de synthétiser les paroles et propositions d'élus dans le cadre d'un document de synthèse.

Ce document articule ces paroles autour de plusieurs messages :

- Le document a joué son rôle d' **"éveilleur de conscience"** en invitant les territoires à une plus grande sobriété dans l'usage du foncier, dans la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les enquêtes réalisées par l'Agence d'Urbanisme auprès des communes sont venues l'attester. L'interdépendance des territoires est mise en avant par tous,

- Sa mise en œuvre a été percutée par des **"vents contraires"** : les évolutions économiques (ex : effets de la crise de 2008), le rééquilibrage de l'emploi sur les territoires, la capacité à produire le logement social selon les objectifs initiaux sont autant de réalités contraires aux orientations initiales du SCoT. Autant de facteurs qui poussent à réfléchir à des mises à jour...

- Le SCoT a devant lui **" Des défis de taille à relever pour passer à l'âge adulte »** : protection du patrimoine naturel, atténuation et adaptation au changement climatique, santé environnementale, développement des aménités pour répondre aux besoins des usagers et renforcer l'attractivité du territoire, protection des centres-villes et renforcement du lien avec la montagne... des pistes sont évoquées, tout comme la nécessité d'intégrer la planification dans une vision plus large alliant observation, stratégie, planification et actions.

- les élus sortant invitaient également à être ambitieux et innovants. La partie du document **" Et si le temps était venu de rêver le SCoT de demain?"** Reprend un florilège de propositions formulées par les élus , avec la conscience que certains sujets doivent être posés à la bonne échelle, celle de la Greg ou du Sud Isère : schéma directeur d'énergie, nouvelles filières économiques, développement du numérique... les perspectives et propositions ne manquent pas !



Cette publication est disponible sur le site internet de l'EP SCoT, dans l'espace documentaire (<https://scot-region-grenoble.org/lespace-documentaire/publications-ep-scot/>)

# Installation du nouvel exécutif en novembre 2020

- **Comité Syndical du 6 novembre 2020**

Vendredi 6 novembre 2020, Laurence Théry, Maire du Touvet et 1ère Vice-présidente de la communauté de communes Le Grésivaudan, a été élue Présidente de l'EP SCOT, dans le cadre d'une candidature conjointe avec Philippe Cardin, Maire de Meylan, délégué de Grenoble-Alpes-Métropole, 1er Vice-Président du SCOT. Cette démarche nouvelle, en « tandem », marque la volonté de travailler de façon décloisonnée et ouverte entre les territoires de la Grande Région de Grenoble (la Métropole et les six autres territoires du SCOT).

L'Etablissement Public est un syndicat mixte, composé des élus représentants les intercommunalités membres. Ils sont présents au sein de deux structures politiques :

**Le Bureau syndical** : bureau constitué de représentants de chaque collectivité parmi lesquels une Présidente, sept 6 vice-présidents. Un 7ème Vice-Président, Roger Valtat a été depuis élu lors du Comité Syndical du 9 juillet 2021 pour assurer la bonne représentation de l'ensemble des territoires..

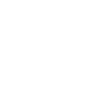
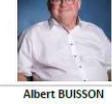
Ensemble, ils assurent le pilotage politique des études et travaux en cours. (Trombinoscope ci-contre).

**Le Comité syndical** : comité constitué de 30 membres titulaires et de 30 suppléants au pouvoir délibératif, qui se réunit régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT de la Grande Région de Grenoble. Il se réunit également pour régler les affaires courantes de la vie du Syndicat mixte. (Trombinoscope page suivante).

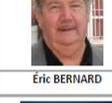
## Les membres du bureau syndical de l'EP SCOT



## Les membres du comité syndical de l'EP SCOT – Les titulaires

Grenoble-Alpes Métropole					
	Pierre BEJAI	Vincent FRISTOT	Florent CHOLAT	Jean-Luc CORBET	Franck FLEURY
Communauté d'agglomération du Pays voironnais					
	Philippe CARDIN	Pierre LABRIET	Laurent THOVISTE	Dominique ESCARON	Nicolas PINEL
Communauté de communes Bièvre-Est					
	Bruno CATTIN	Anthony MOREAU	Anne GERIN	Nadine REUX	
Bièvre Isère Communauté					
	Yannick NEUDER	Martial SIMONDANT	Jean-Pierre PERROUD	Dominique PRIMAT	
Communauté de Communes du Trièves					
	Béatrice VIAL	Aurélie COHENDET	Claude DIDIER		
Saint Marcellin Vercors Isère Communauté					
	Jean-Claude DARLET	Gilbert CHAMPON	Albert BUISSON		
Communauté de Communes Le Grésivaudan					
	Laurence THERY	Jean-François CLAPPAZ	Olivier SALVETTI	Coralie BOURDELAIN	

## Les membres du comité syndical de l'EP SCOT – Les suppléants

Grenoble-Alpes Métropole					
	Hosny BEN REDJEB	Gilles NAMUR	Séverine JACQUIER	Vincent LECOURT	Benjamin COIFFARD
Communauté d'agglomération du Pays voironnais					
	Nathalie MARGUERY	Laëtita RABIH	Brahim CHERAA	Christophe REVIL	Claudine LONGO
Communauté de communes Bièvre-Est					
	Denis MOLLIERE	Florian GRENIER	Christine GUTTIN	Serge PAPILLON	
Bièvre Isère Communauté					
	Géraud BARDIN-RABATEL	Pierre CARON			
Communauté de Communes du Trièves					
	Evelyne COLLET	Joël GUILLOIN	Emilie LEVIEUX	Éric SAVIGNON	
Saint Marcellin Vercors Isère Communauté					
	Robert CUCHET	Uta IHLE	Éric BERNARD		
Communauté de Communes Le Grésivaudan					
	André ROUX	Philippe ROSAIRE	Christian DREYER		
Communauté de Communes Le Grésivaudan					
	Henri BAILE	Annick GUICHARD	Philippe LORIMIER	Julien LORENTZ	

## Installation du nouvel exécutif en novembre 2020

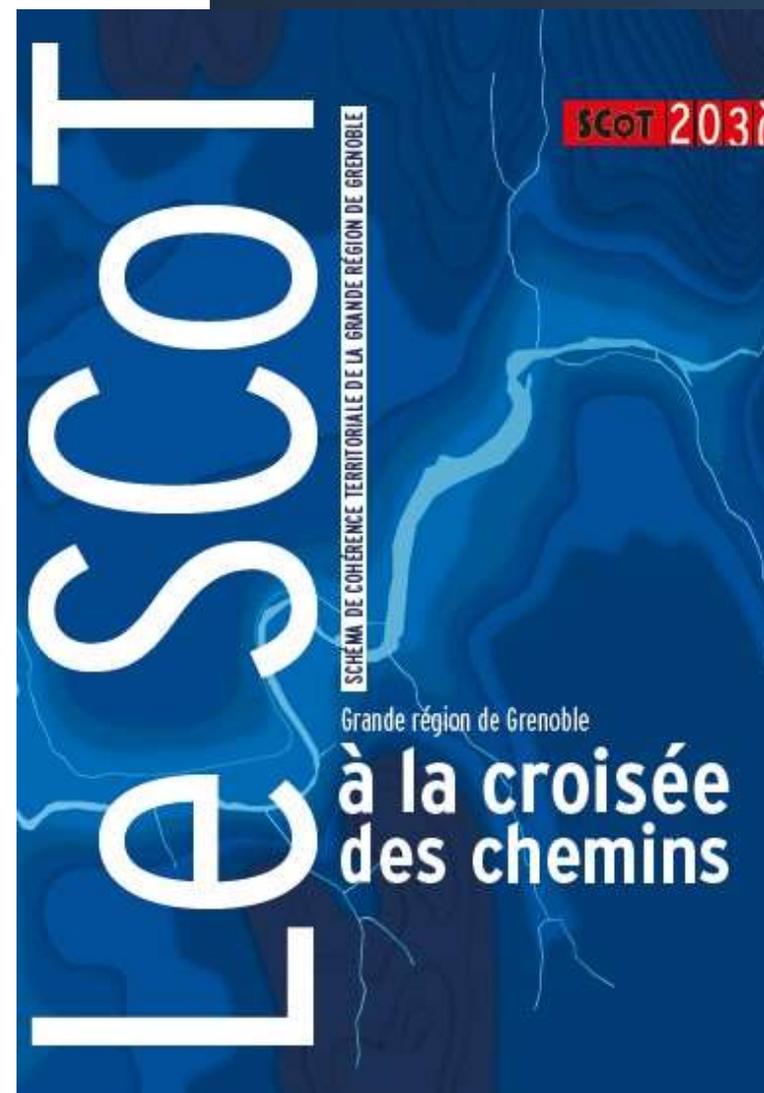
### Publication d'entrée de mandat « Le SCoT à la croisée des chemins »

Dans la perspective du renouvellement des équipes municipales et intercommunales de l'automne 2020, l'établissement a conçu un document de présentation mettant en récit le SCoT et sa région. L'objet était en particulier d'éclairer les enjeux de transition et de résilience, issus des enseignements du bilan du SCoT effectué en 2018 et des chantiers lancés en 2019, dans un contexte de crise générale.

Publié sous format A4, le document de 35 pages est construit autour d'éléments de diagnostics, de bilan des débats politiques et de prospective. Il est également émaillé de « questions/réponses » sur des sujets précis et fréquemment soulevés par les élus. Le propos est introduit par 8 témoignages d'habitants et acteurs économiques du bassin de vie, hommes et femmes, donnant une perspective aux politiques publiques d'aménagement portées par les EPCI et discutées dans ce document.

Piloté par l'EP SCoT (Olivier Alexandre, Arnaud Germe), sa rédaction s'est effectuée à plusieurs mains : l'Agence d'urbanisme sur tous les contenus factuels et de diagnostic, l'EP SCoT sur les contenus stratégiques. Une assistance éditoriale a été confiée à la journaliste indépendante Véronique Vigne-Lepage, notamment pour apporter une homogénéité aux textes, ainsi que pour la réalisation des 8 interviews. Après consultation de trois graphistes, la création graphique et la mise en page des contenus ont été confiées à Valérie Lassablière.

Ce document a été distribué à 250 exemplaires.





**Accompagner les territoires dans  
l'élaboration et le suivi des  
documents d'urbanisme locaux**



## Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme locaux

Au 31 décembre 2020, 75,5% des communes de la GReG sont couvertes par un document d'urbanisme compatible avec le SCoT (contre 74% en 2019), soit environ les  $\frac{3}{4}$  du territoire.

La carte présentée sur la page suivante propose un état des lieux des documents d'urbanisme et précise, pour chaque commune, si le document d'urbanisme en vigueur est antérieur ou postérieur au SCoT.

Pour chacun des EPCI du SCoT, voici le pourcentage de documents compatibles avec le SCoT :

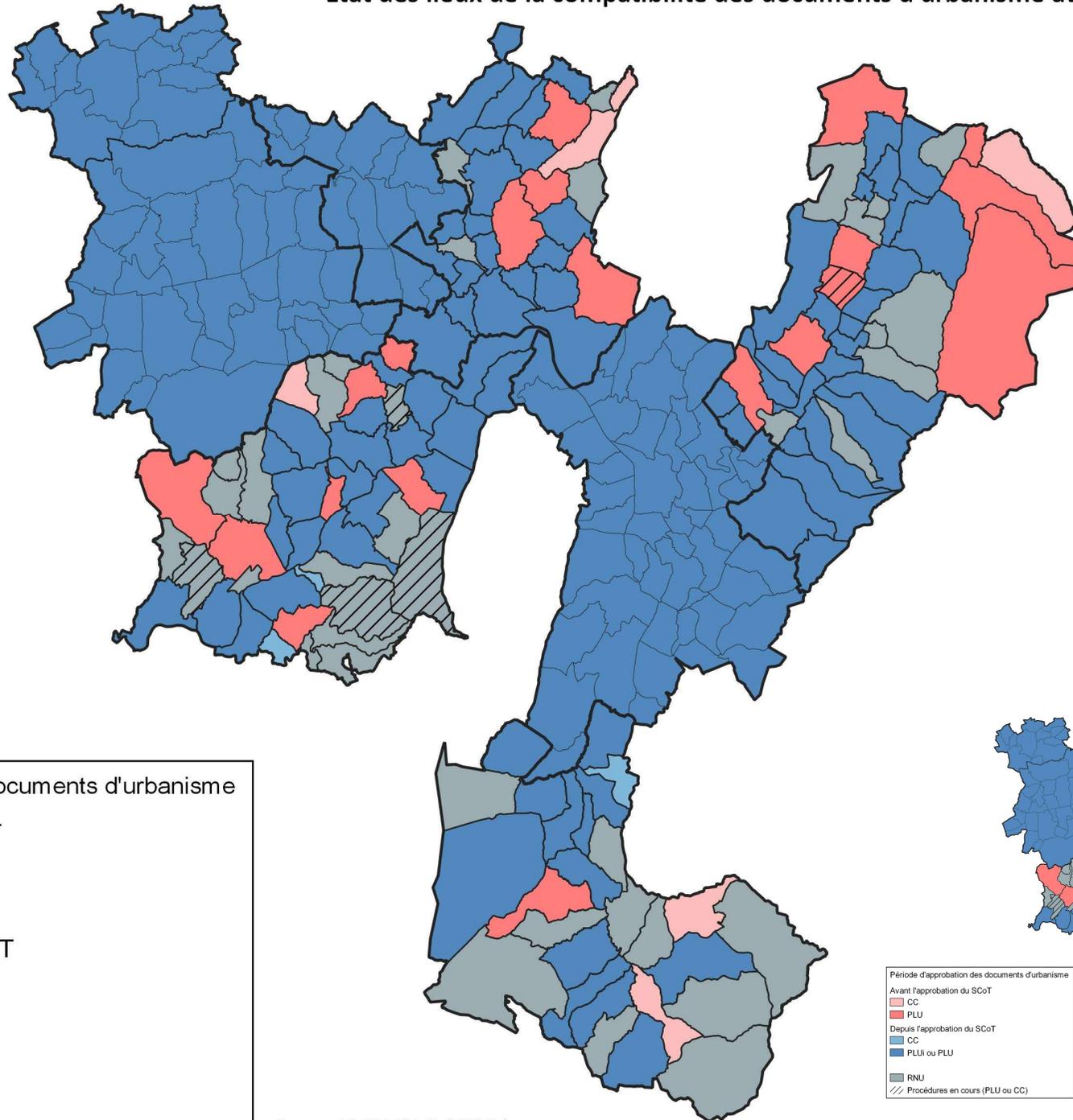
- Bièvre-Isère Communauté : 100% (PLU intercommunal) ;
- Grenoble-Alpes Métropole : 100% (PLU intercommunal) ;
- CC de Bièvre-Est : 100% (PLU intercommunal) ;
- CA du Pays voironnais : 71% soit 22 documents compatibles SCoT ;
- CC Le Grésivaudan : 63% soit 27 documents compatibles SCoT ;
- CC du Trièves : 48% soit 13 documents compatibles SCoT ;
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : 45% soit 21 documents compatibles SCoT.

Il convient de noter que 65 communes sont régies par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), sur lesquelles le SCoT ne s'applique pas, ou dispose de PLU réalisés avant l'approbation du SCoT, et donc incompatibles.

La traduction des orientations du SCoT sur le territoire s'observe également à travers les politiques publiques portées par les intercommunalités mais aussi le suivi des démarches sur les territoires partenaires et/ou voisins. En 2020, l'EP SCoT a été associé aux travaux suivants :

- Enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC2) ;
- Révision de la charte du PNR du Vercors ;
- Elaboration PLU de St Martin en Vercors.

## Etat des lieux de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT en 2020



Période d'approbation des documents d'urbanisme

Avant l'approbation du SCoT

- CC
- PLU

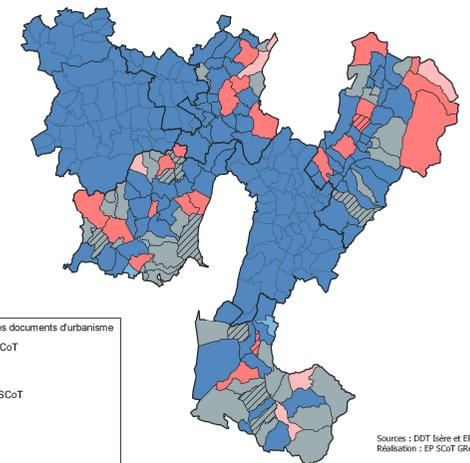
Depuis l'approbation du SCoT

- CC
- PLUi ou PLU

- RNU
- Procédures en cours (PLU ou CC)

Sources : EP SCoT GReG et DDT Isère  
 Réalisation : EP SCoT GReG

en 2019



Période d'approbation des documents d'urbanisme

Avant l'approbation du SCoT

- CC
- PLU

Depuis l'approbation du SCoT

- CC
- PLUi ou PLU

- RNU
- Procédures en cours (PLU ou CC)

Sources : DDT Isère et EP SCoT GReG  
 Réalisation : EP SCoT GReG

# Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme locaux

## Tableau des avis rendus en 2020

→ 21 avis ont été rendus en tant que PPA (contre 43 en 2019)

Communauté de Communes du Trièves		
Saint Guillaume	Elaboration PLU	Avis favorable sous réserve de prendre en compte la totalité du réservoir de biodiversité identifié au centre de la commune et de mettre en place de règles adaptées à sa préservation
Monestier du Percy	Elaboration PLU	Avis favorable sous réserve de repositionner certains emplacements réservés à l'intérieur des espaces potentiels de développement du SCoT et de limiter l'emprise au sol de l'aire de repos à l'existant, et son classement en zone N.
Monestier de Clermont	Elaboration PLU	Avis favorable sous réserve d'apporter les justifications nécessaires concernant les espaces protégés au titre de l'article 151-19 du code de l'urbanisme.

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté		
St André en Royans	Modification PLU	Avis favorable
Notre Dame de l'Osier	Elaboration PLU	Avis favorable au projet de PLU de Notre Dame de l'Osier sous réserve de traduire réglementairement la présence du réservoir de biodiversité et de mettre en place de règles adaptées à sa préservation

# Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme locaux

Communauté d'Agglomération du Pays voironnais		
La Buisse	Règlement Local de Publicité	Accompagnement
Villages du Lac de Paladru	Déclaration de projet + mise en compatibilité du PLU	Favorable
Voreppe	Règlement Local de Publicité	Accompagnement
	Plan de Prévention du Risque Inondation Morge	Accompagnement

Communauté de Communes Le Grésivaudan		
Allevard-les-Bains	Modification PLU	Avis favorable sous réserve d'une analyse complémentaire de la compatibilité avec le SCoT
Chamrousse	Modification n°1 PLU	Avis favorable
Villard-Bonnot	Modification PLU	Avis favorable
Revel	Révision PLU	Avis favorable sous réserve d'apporter des éléments complémentaires sur la production de logements passée
Saint Mury Monteymond	Modification n°3 PLU	Avis favorable
Pontcharra	Modification simplifiée n°2 PLU	Avis favorable
	Protocole de répartition du foncier économique disponible	Accompagnement
	Plan de Prévention du Risque Inondation Isère amont	Accompagnement

# Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme locaux

Grenoble-Alpes Métropole		
	Modification n° 1 du PLUi	Avis favorable

GReG		
	Enquête Mobilité Certifiée CEREMA (EMC2)	Accompagnement et financement
PNR Vercors	Révision de la Charte	Accompagnement

Hors SCoT		
St Martin en Vercors	Elaboration PLU	Avis favorable



# **Les avis en Commission Départementale d'Aménagement Commercial**



# Les avis en commission départementale d'aménagement commercial

## Bilan des CDAC

Sans doute impactée par la crise sanitaire, la CDAC a montré une activité réduite sur le territoire de la Greg, avec 7 dossiers examinés en 2020, parmi lesquels 4 ont reçu un avis favorable (noter qu'un cinquième projet, ayant initialement reçu une autorisation de la CDAC, a connu un recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial).

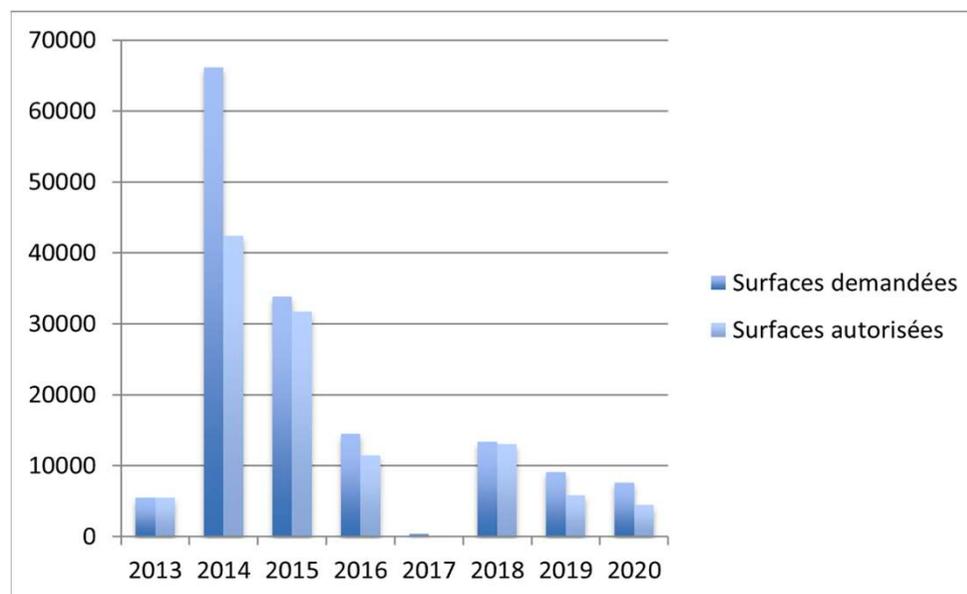
Un cumul de 4 448m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces de vente a été autorisé (contre 5 789 m<sup>2</sup> en 2019), représentant 59% des surfaces demandées. Ce bilan s'inscrit globalement dans la continuité des cinq années précédentes, marquées par un ralentissement continu de la dynamique de création des surfaces commerciales (voir histogramme ci-contre).

21% de ces surfaces ont été autorisées au sein de l'espace préférentiel de développement du SCoT (la ZACOM 1), et 79% au sein d'une zone spécialisée (la ZACOM 3).

Enfin, 3 des 4 projets autorisés ont concerné l'extension d'un établissement existant. Ce ratio caractérise l'évolution progressive de l'appareil commercial : une part grandissante du développement commercial est concernée par l'évolution de l'équipement déjà présent sur le territoire, alors qu'il était fondé depuis plusieurs décennies sur la création de nouveaux établissements.

Une telle évolution, signe d'une maturité du marché sur le territoire de la Greg, interroge en partie l'opérationnalité des outils de régulation commerciale utilisés par le SCoT, conçus pour répondre à la dynamique des nouvelles implantations plutôt que pour accompagner le cycle de vie des établissements.

## Evolution des surfaces demandées/autorisées en CDAC





# **Les chantiers thématiques de 2020**



# Les chantiers thématiques 2020

Les débats autour du bilan du SCoT de 2018 et prolongés tout au long de 2019 ont conduit le comité syndical du 19 décembre 2019 à délibérer sur quatre grands axes pour mieux prendre en compte les enjeux de transitions dans le SCoT.

Quatre thèmes ont ainsi été identifiés pour orienter les travaux futurs :

- **Thème 1 : la résilience face aux risques et la protection des ressources** : comment allier risques, protection et développement ?
- **Thème 2 : résilience climatique et environnementale** : territoire à énergie positive, neutralité carbone en 2050, mobilité douce et propre, reconquête de la biodiversité, gestion des ressources et santé environnementale, : le territoire dispose d'un socle solide d'expériences et de projets locaux. Une approche plus collective à l'échelle de la GReG peut permettre des mutualisations d'ingénierie et des réponses à grande échelle,
- **Thème 3 : la résilience de la société** : quelles adaptations face au vieillissement de la population ? Aux fractures sociales ? Quel vivre ensemble ? Quels impacts du changement climatique sur les choix de résidentialisation ? Quels modes de vie (loisirs, alimentations, besoins de service...)

**Thème 4 : la résilience économique** : quel modèle équilibré entre économie productive, économie présentielle ou d'intermédiation, quelles adaptations du tourisme de montagne ? Comment mieux capter les ressources du territoire ?

C'est à partir de ces quatre axes qu'a été réalisé ou lancé en 2020 un important programme d'études ou de démarches confiées à l'Agence d'urbanisme. Elles sont présentées dans les pages suivantes . Elles ont porté sur :

- **le commerce dans le territoire**, ses tendances, ses équilibres, ses perspectives,
- **les évolutions de la société et des modes de vie**, et leur impact important sur ce qui constitue la proximité. In fine, c'est l'accès à toute l'offre de service ou de loisirs qui est ici questionnée
- **la ressource en eau**, dans le cadre du partenariat de l'EP SCoT avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- **L'énergie**
- **La biodiversité**
- **Le développement économique**

L'ensemble de ces réflexions ont vocation à être mises en débat et d'alimenter à la fois les évolutions du document d'urbanisme, mais également de repérer les développements possibles en terme de coopération.

## Les chantiers thématiques 2020 / Aménagement commercial

### **Poursuite des travaux engagés par l'AMI « Stratégie d'aménagement commercial »**

Lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt « Stratégie d'aménagement commercial », lancé par la Fédération Nationale des SCoT et les grandes fédérations du commerce, l'EP SCoT avait réuni en 2019, plusieurs scènes d'échange techniques et politiques pour mettre à jour les enjeux de l'aménagement commercial sur la Greg. La démarche avait notamment permis d'associer au tour de table politique, les représentants locaux des grandes enseignes commerciales, en particulier du secteur alimentaire.

L'année 2020 a été mise à profit pour approfondir l'état des lieux sur les centralités commerciales (étude réalisée par l'Agence d'urbanisme), discuté et précisé dans le cadre de deux ateliers participatifs associant les services économie/commerce des 7 intercommunalités du SCoT : le 22 septembre et le 26 novembre 2020.

L'ensemble du travail de 2019 et 2020 a été formalisé dans un document de portée à connaissance de 34 pages, rédigé par l'EP SCoT (Olivier Alexandre) et l'Agence d'urbanisme (Julien Clémenti). Il a également permis l'élaboration par l'Agence d'une cartographie dynamique à l'échelle, encore jamais mobilisée sur cette thématique, de la Greg. Ces deux documents ont été mobilisés dans le cadre de la série d'ateliers du printemps 2021. Ils seront mis, dans leur forme intégrale, à disposition des élus et de leurs services pour les débats à venir sur une éventuelle évolution du Document d'aménagement commercial du SCoT. La carte de synthèse a par ailleurs vocation à offrir une base de travail, à compléter et mettre à jour avec la collaboration des EPCI, dans le cadre de dispositifs locaux d'observation des dynamiques commerciales.

Initialement mis en place afin d'accompagner l'expertise technique et de préparer les rdv politiques de l'AMI, le groupe de travail technique a également joué un rôle d'information et d'échanges entre les services techniques des intercommunalités. Les deux ateliers de 2020 ont par exemple permis de partager l'expérience de la mise en place d'une foncière commerciale par Grenoble Alpes Métropole, et les premiers retours de l'enquête post-confinement 1, réalisée par la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère.

Enfin, un document de restitution de l'ensemble de la démarche nationale de l'AMI a été formalisé par la FédéSCoT, en collaboration avec les 3 SCoT lauréats. Ce document sera mis à la disposition des SCoT adhérents prochainement.

## Les chantiers thématiques 2020 / Proximités

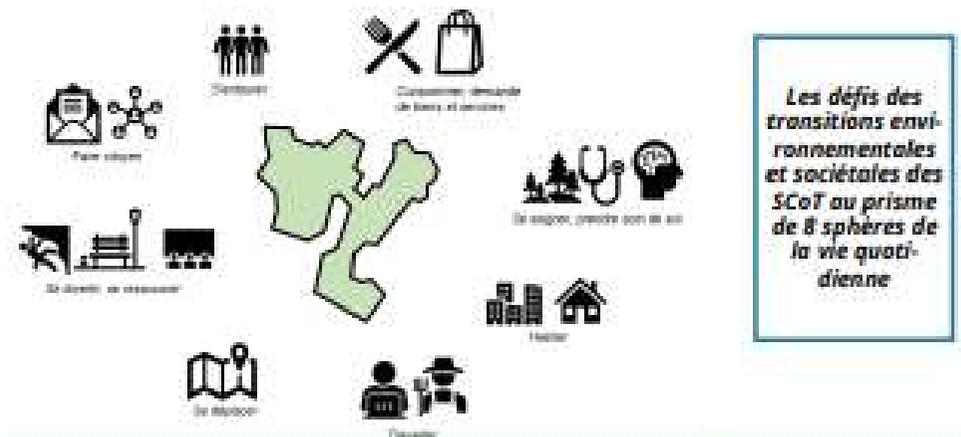
Le SCoT de 2012 a été construit dans une logique de « chrono-aménagement », à travers notamment des principes de la ville des courtes distances. L'ambition est de renforcer les services, l'habitat et l'emploi autour de polarités du territoire.

Le bilan de 2018 a démontré que cette architecture était pertinente, notamment pour ce qui concerne l'habitat. Cependant, les parcours résidentiels, les attentes très contrastées des différentes populations, les évolutions de l'offre de service, l'accès au double emploi des familles conduisent à des territoires vécus qui dépassent largement le périmètre de la commune.

L'Agence d'Urbanisme a proposé une méthode et une démarche originale et participative, pour aller explorer au plus près les réalités vécues sur le grand territoire. Elle questionne les notions de proximités, explore les vulnérabilités du grand territoire et ses potentialités. Cela doit permettre dans un second temps d'une part, de projeter ce que peut être le développement du territoire et l'évolution des modes de vie, et d'autre part, d'apprécier de manière systémique et concrète les différents bouleversements auxquels le territoire sera confronté à moyen/long terme.

Des entretiens ont été dans un premier temps auprès de 24 acteurs qui, par leurs fonctions, ont un contact avec tous types de publics. Un focus group de synthèse a été ensuite organisé.

- Plusieurs points ont été mis en avant au cours de ces entretiens :
- **Une évolution du rapport au temps**, avec une volonté de réduire le temps du travail élargi (intégrant les temps de transports) et augmenter le temps avec les proches,
  - **De nouvelles pratiques de consommation**, avec des pratiques plus variées, et des comportements de proximité plus marqués,
  - **Des pratiques de mobilités** qui évoluent lorsque les choix existent et répondent aux besoins,
  - **Un rapport au travail bouleversé**, entre quête de sens, la recherche de proximité et de sociabilité (ex : tiers-lieux...)
  - **Un rapport au numérique qui crée des nouveaux liens**, avec une dématérialisation des rapports sociaux qui conduit paradoxalement à l'émergence de nouvelles proximités,
  - **Une évolution plus forte des parcours ou aspirations résidentiels**, avec des habitants prêts à aller rechercher plus loin une plus grande qualité de vie.



# Les chantiers thématiques 2020 : transition environnementale et eau

Dans ce chapitre vont être présentés les travaux de l'année 2020, année de transition et de crise sanitaire qui n'a pas empêché la poursuite des travaux. Il s'agit :

- des 2 chantiers financés par l'Agence de l'eau, et issus des travaux engagés depuis plus de 10 ans dans le domaine de l'eau :
  - Eviter, réduire, compenser l'imperméabilisation des sols
  - Changement climatique et ressource en eau
- des chantiers Energie et Biodiversité

## Chantier éviter réduire compenser l'imperméabilisation des sols

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, tout comme le projet de SDAGE 2022-2027 adopté fin septembre 2020 par le Comité de bassin invitent par la disposition 5A-04 « éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées », a une ambition forte de lutte contre l'imperméabilisation des sols.

Penser et concevoir l'aménagement et la planification urbaine autrement, pour réduire les impacts de l'imperméabilisation, est une préoccupation dont le SCoT de la grande région de Grenoble (Greg) s'est saisi depuis plusieurs années avec une sensibilisation à la gestion intégrée des eaux et l'animation d'un groupe de travail transversal et collaboratif.

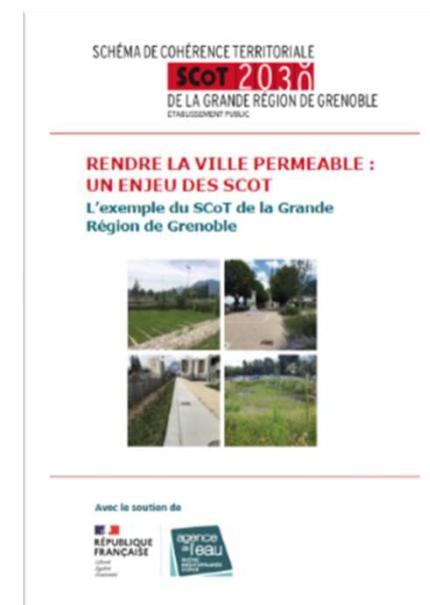
Dans ce cadre, depuis 2019, le SCoT s'est porté volontaire pour être territoire test de l'application de la disposition du SDAGE ci-dessus référencée. Les travaux du groupe de travail, piloté par l'EP SCoT de la Greg ont permis en 2020 de finaliser les travaux.

Une quinzaine d'entretiens en commune menés par l'EP SCoT avec l'Agence d'urbanisme ont permis de cibler les actions d'ores et déjà mobilisées : réglementaires, contractuelles ou opérationnelles. Suite à cela, l'Agence d'urbanisme a commencé à rédiger un catalogue de leviers qui sera disponible en 2021, et ce afin de mieux appréhender et identifier les conditions favorables à la lutte contre l'imperméabilisation des sols.

Une publication « Rendre la ville perméable, un enjeu des SCoT - L'exemple du SCoT de la grande région de Grenoble », a vu le jour, rédigée en interne par les chargées de mission de la commission transition environnementale et eau, avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'eau.

Elle synthétise 2 ans de travaux collaboratifs et permet une diffusion large d'une méthode de travail aux SCoT via le site internet du SCoT de la Greg, ainsi que ceux de la Fédé des SCoT et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Enfin malgré la crise sanitaire, un atelier croisé entre les 2 chantiers Eviter, réduire, compenser l'imperméabilisation des sols et Changement climatique et ressource en eau a permis aux 2 groupes de travail animés par le SCoT de commencer à réfléchir aux potentiels évolutions à prendre en compte dans le cadre de l'évolution du document SCoT à compter de 2022.



## Chantier changement climatique et ressource en eau

L'EP SCoT, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, a engagé une réflexion autour des mesures d'adaptation des territoires au changement climatique dans le cadre de l'Orientation Fondamentale du SDAGE 2016-2021.

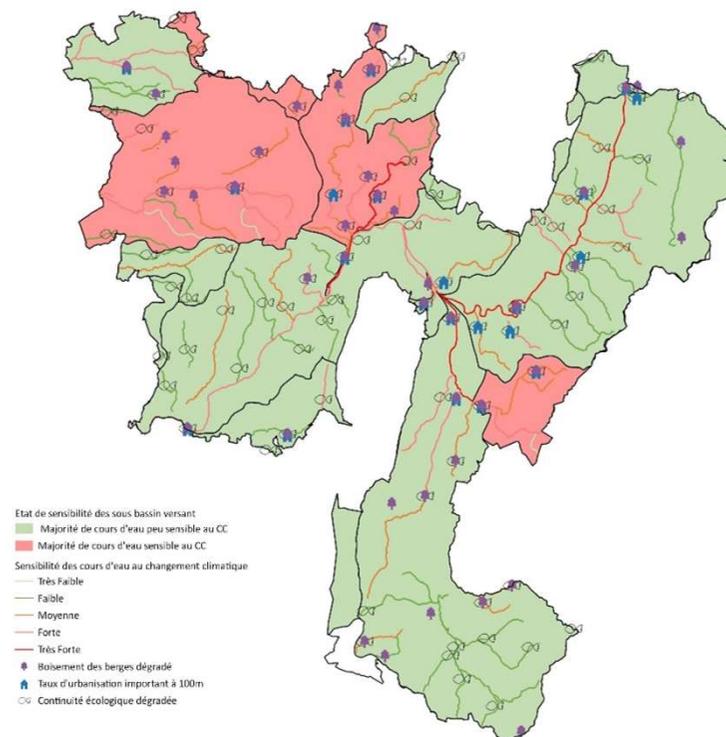
Les travaux des deux années précédentes ont mis en évidence l'impact du changement climatique sur toutes les ressources en eau et la sensibilité des territoires du SCoT face à ce dérèglement. Les réflexions de l'année 2019 se sont concentrées sur la thématique de l'alimentation en eau potable.

Deux groupes de travail animés par l'EP SCoT en 2020 se sont réunis en 2020. La notion de sensibilité des cours d'eau au changement climatique a été définie et identifiée selon la même méthodologie que pour la sensibilité de l'alimentation en eau potable. Les leviers d'actions permettant d'adapter le territoire en lien avec la sensibilité au changement climatique.

Les résultats de ces travaux sur le changement climatique ont permis d'élaborer une grille de lecture afin de prioriser les objectifs enjeux qui pourraient être inscrits dans les évolutions du SCoT afin d'adapter le territoire du SCoT.

Un groupe de travail croisé entre la lutte contre l'imperméabilisation et les travaux sur la sensibilité au changement climatique a eu lieu en fin d'année afin de mettre en évidence les liens entre ces chantiers. Les travaux ont permis de faire ressortir les actions communes et de valoriser la lutte contre l'imperméabilisation comme un levier d'adaptation important au changement climatique bénéfique pour les ressources en eau et pour l'aménagement du territoire.

Une publication synthétisant la méthode développée par le SCoT est entrée en écriture fin 2020.



# Les chantiers thématiques 2020 / Transition environnementale / Energie

**La notion de transition énergétique, émergente lors de l'élaboration du SCoT en 2012, impose aujourd'hui une approche plus transversale, coordonnée à une échelle élargie.** Le travail mené dans le cadre du bilan du SCoT a également mis en évidence la nécessité d'accélérer le rythme des actions en faveur de la transition énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation à ce dernier.

C'est dans ce cadre que l'EP SCoT accompagné par l'Agence d'urbanisme a lancé un travail en 2020, avec pour objectifs :

- Affiner les ambitions du SRADDET et leur déclinaison dans le SCoT,
- Réactualiser le portrait énergétique de la GreG,
- Etablissement d'une toile d'acteur,
- Faire un état des lieux des réflexions prospectives des différents acteurs en matière d'ENR , d'efficacité énergétique, ou d'évolution des comportements,
- Croiser les projections et les stratégies d'acteurs,
- Identifier les marges de manœuvre pour le développement des ENR

## **Des premiers enjeux ont pu être identifiés :**

- S'appuyer sur les trois leviers de la transition énergétique que sont la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- Identifier et mobiliser de façon coordonnée les leviers sur le territoire,
- Soutenir le développement des énergies renouvelables à toutes les échelles,
- Travailler de façon globale la gestion de la ressource bois.

Un certain nombre de pistes d'approfondissements sont repérées :

- Favoriser la construction d'un langage commun et l'émergence d'une vision des trajectoires énergétiques possibles, avec un renforcement de la coordination des acteurs,
- Anticiper la nouvelle demande en énergie, intégrant des objectifs de sobriété comme des nouveaux besoins (numériques, industrie)
- Approfondir les ressorts de développement de la sobriété,
- Mieux identifier les gisements locaux en termes de production d'énergie renouvelables,
- Intégrer dans les démarches de planification et d'aménagement les enjeux énergétiques
- Intégrer dans la réflexion les questions relatives à l'évolution des réseaux d'énergie, nécessaire pour accompagner le développement d'unités de production d'énergies renouvelables.



# Les chantiers thématiques 2020 / Transition environnementale / Biodiversité

Le SCoT de la GReG a dès sa conception affiché son ambition en termes de préservation de la biodiversité, à travers notamment les trames verts et bleus, mais également en identifiant les réservoirs de biodiversité.

L'érosion de la biodiversité et les alertes de la communauté internationale conduisent à aller plus loin, appelant des questions qui ont été approfondies dans le cadre d'un travail réalisé par l'Agence d'Urbanisme : la biodiversité est-elle en crise ici ? Si oui, pour quelles raisons ? Quels sont les leviers d'un SCoT pour agir mieux ? Quel est l'impact du changement climatique sur la biodiversité ?

L'Agence s'est appuyée sur un approfondissement scientifique, des entretiens et des groupes d'acteurs.

Quelques constats ont été tirés de ce travail :

- **Une biodiversité diversifiée source fondamentale de services écologiques pour l'homme,**
- **Mais une biodiversité fragilisée par les activités humaines et le développement de l'urbanisation, avec un enjeu autour de la fragmentation des espaces, ou encore par une sur-fréquentation de certains sites.**

Quelques pistes d'approfondissement ont été identifiées :

- **Renouveler et approfondir la cartographie de la trame verte et bleue du SCoT,**
- **Conforter la nature en ville,**
- **Renforcer la coordination entre acteurs de la planification et acteurs opérationnels,**
- **s'inscrire dans les dispositifs régionaux et départementaux** pour gagner en reconnaissance et en moyens,
- **Réfléchir de manière partenariale** à la mise en place à l'échelle de la GreG, d'un schéma d'accueil des pratiques de loisirs au sein des espaces naturels..



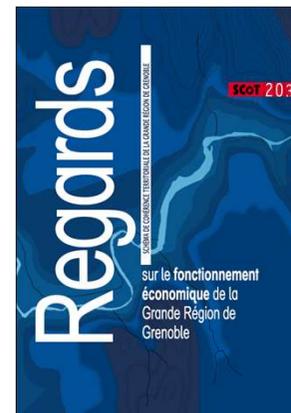
## Les chantiers thématiques 2020 / Développement économique

En 2019, suite au bilan du SCoT de 2018, les élus ont engagé une démarche afin de mieux comprendre le fonctionnement économique du grand territoire. L'EP SCoT et l'Agence d'urbanisme ont alors exploré les sujets suivants :

- L'analyse de l'écosystème industriel sur les différents territoires. Si les enjeux autour du « cœur de chauffe » sont connus, ceux des territoires plus éloignés sont souvent moins bien appréhendés. Quels sont les enjeux communs à plusieurs territoires ? Comment favoriser les coopérations pour aller vers plus de complémentarité ?
- La quantification du foncier économique disponible. De quel foncier dispose-t-on à l'échelle de la GReg ?
- Le rapprochement de l'offre et la demande en foncier. Y a-t-il une adéquation ? Comment favoriser la satisfaction des besoins des entreprises ?

En 2020, cette étude a fait l'objet d'une publication intitulée «Regard sur le fonctionnement économique de la Grande Région de Grenoble» construite en 5 parties et alimentée par le point de vue de deux experts :

- Le regard de Magali TALANDIER, professeure en urbanisme et aménagement du territoire à l'université Grenoble-Alpes, laboratoire PACTE
- Une première approche de l'écosystème économique de la Grande Région de Grenoble
- L'analyse de l'offre et de la demande en foncier économique
- Le regard de Didier LOCATELLI, consultant et gérant de New Deal Holding
- Les enjeux et les perspectives pour le SCoT



Cette publication est disponible sur le site internet de l'EP SCoT, dans l'espace documentaire (<https://scot-region-grenoble.org/lespace-documentaire/publications-ep-scot/>)



# **Bilan financier**



# Bilan financier 2020

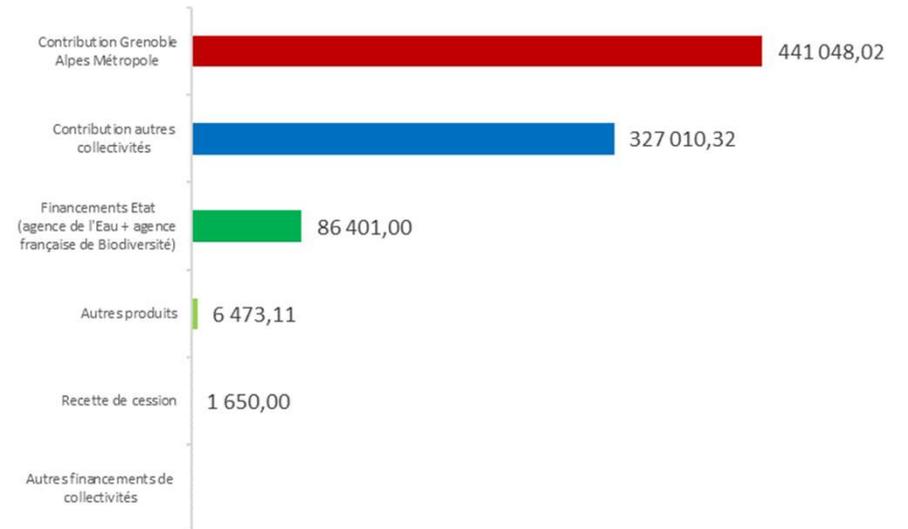


## Recettes

Les recettes de l'établissement public du SCoT de la Grande Région de Grenoble s'établissent à 862 582,45 € en 2020.

Elles reposent principalement sur :

- Les participations des collectivités adhérentes
- Les financements de l'état



## Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 946 420,27 € et concernent :

- Un programme partenarial avec l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, représentant 310 jours d'études et répondant des orientations autour des transitions environnementales, économiques et sociétales ;
- Une augmentation des charges à caractère général de 45,94%, due pour parties aux charges exceptionnelles liées au déménagement de l'Etablissement public ;
- Une légère augmentation de la masse salariale en raison du recrutement d'un poste de rédacteur à temps plein à partir de juin 2020.

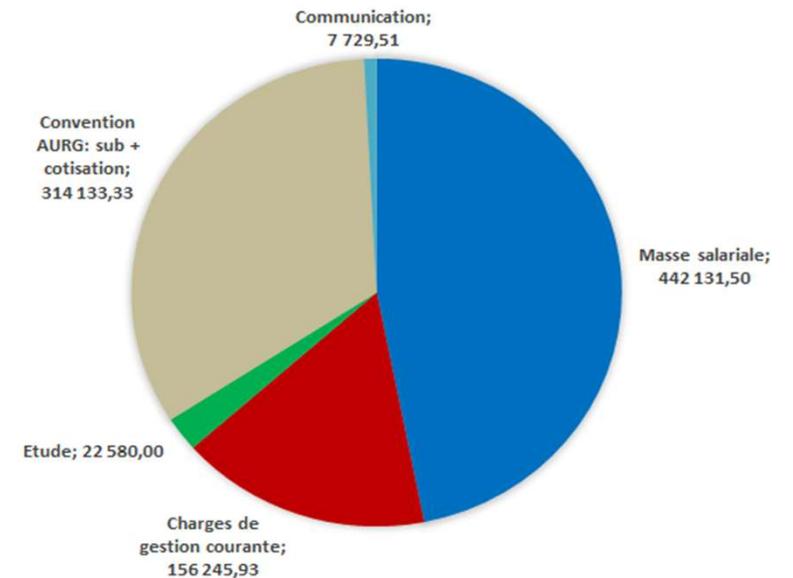


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

44 avenue Marcelin Berthelot - 38100 Grenoble

Tél. 04 76 28 86 39

[epscot@scot-region-grenoble.org](mailto:epscot@scot-region-grenoble.org)

[www.scot-region.grenoble.org](http://www.scot-region.grenoble.org)